



## Conditions générales de prestation de service - revendeur :

### Pour le revente des activités de l'offre "Bonjour Alsace"

dernière mise à jour: 08/01/2022

Veillez lire attentivement les présentes conditions de service pour la revente d'activités de Bonjour Alsace car elles contiennent des informations importantes concernant vos droits, obligations et recours légaux. En accédant à la Plateforme [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) ou en l'utilisant, vous acceptez d'être lié par les présentes conditions et de vous y conformer.

Merci d'utiliser [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) !

Les présentes Conditions constituent un accord juridiquement contraignant qui vous lie à [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) (tel que défini ci-dessous) et qui régit votre accès au site [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) et à l'interface revendeur accessible sur [www.bonjour.alsace/reseller](http://www.bonjour.alsace/reseller). Le Site, l'interface revendeur et les Services [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) sont désignés collectivement ci-après par le terme « **Plateforme [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace)** ». Nos conditions applicables à votre utilisation de la Plate-forme [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) sont intégrées par référence au présent contrat.

L'agence Greencub, située 13 rue des Coccinelles 68160 Sainte-Croix-aux-Mines est propriétaire de la Plate Forme [bonjour.alsace](http://bonjour.alsace) et revend les activités sur son site e-commerce, utilisant le système de gestion des réservations Regiondo. La SARL EFH Editions Francesca Helmer gérant Kevin Helmer est propriétaire de la marque Bonjour Alsace.

# Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le revendeur intègre le réseau des revendeurs de l'offre « Bonjour Alsace » au bénéfice de ses prestataires d'activités.

## Article 2 : Périmètre contractuel

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur portent uniquement sur les prestations contenues dans l'offre « Bonjour Alsace », c'est-à-dire sur les activités de loisirs et d'expérience proposées par les prestataires adhérents à Bonjour Alsace, et que le revendeur se propose de revendre.

Dès lors qu'une opération de vente d'une prestation d'activité de loisir ou d'expérience « Bonjour Alsace » est effectuée par le revendeur, les présentes sont applicables.

## Article 3 : Description du service

Bonjour Alsace commercialise, pour le compte du prestataire ses activités de loisirs et d'expérience à titre non exclusif ; l'entreprise a la responsabilité de la coordination des prestataires concernés, en vue d'assurer la satisfaction du client des activités sur la globalité des prestations. Bonjour Alsace accompagne le prestataire pour la mise en marché de ses offres, et l'aide à optimiser sa commercialisation via l'utilisation de la plateforme Regiondo.

Bonjour Alsace met à disposition de son réseau de revendeurs adhérents une interface web accessible à l'adresse [www.bonjour.alsace/reseller](http://www.bonjour.alsace/reseller) pour accéder à l'ensemble du catalogue des activités de loisirs et d'expériences.

Le revendeur peut librement sélectionner les activités de son choix, personnaliser l'affichage de sa boutique et installer sur son site web et ses applications un iframe contenant sa sélection.

Le revendeur a accès à la totalité du catalogue des activités et des expériences de Bonjour Alsace. Le revendeur est totalement libre dans la sélection des activités qu'il souhaite proposer.

## Article 4 Modalités pratiques

Le revendeur intègre le réseau des revendeurs de l'offre « Bonjour Alsace ». Il s'engage à promouvoir les activités de l'offre, et à les diffuser sur ses outils de communication et en priorité sur son propre site Internet en intégrant son iframe, disponible dans son espace revendeur.

## Article 5 Choix du niveau de service

Lors de son inscription sur Bonjour Alsace, le revendeur choisit librement le niveau de service qu'il souhaite. Bonjour Alsace propose 3 niveaux de service :

**Offre starter**

Abonnement au service : gratuit

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 0%

**Offre avancé**

Abonnement au service : 49€ H.T. / mois

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 6%

**Offre entreprise**

Abonnement au service : 199€ H.T. / mois

Commissions sur les ventes versées au revendeur : 12%

Le % de commission versé au revendeur sur les ventes réalisées par son intermédiaire est défini par l'offre qu'il a choisie.

## Article 6 Abonnement au service

Le revendeur accepte selon le niveau de l'abonnement choisi, de verser l'abonnement mensuel correspondant à Bonjour Alsace. Bonjour Alsace adresse une facture annuelle au revendeur payable à réception.

## Article 7 Versement des commissions

7.1 Selon le niveau de l'offre choisi par le revendeur lors de l'inscription au service, cela lui ouvre un droit à une commission sur les ventes réalisées par son intermédiaire. Les ventes réalisées par le revendeur sont visibles dans son interface revendeur accessible à l'adresse [www.bonjour.alsace/reseller](http://www.bonjour.alsace/reseller)

7.2 Le versement de la commission au revendeur par Bonjour Alsace s'effectue deux fois par an de la façon suivante :

10 janvier : Bonjour Alsace adresse par mail au revendeur un état de ses ventes et de ses commissions sur la période du 01 juillet au 31 décembre de l'année précédente

10 juillet : Bonjour Alsace adresse par mail au revendeur un état de ses ventes et de ses commissions sur la période du 01 janvier au 30 juin de l'année en cours.

7.3 Le prestataire dispose d'un délai de 15 jours pour valider ou contester le montant de ses commissions.

Si le prestataire valide le montant des ses commissions, il adresse une facture à Bonjour Alsace. Le montant TTC de la facture doit correspondre au montant de la commission présente dans l'état des ventes. La facture est payable par Bonjour Alsace à réception.

Si le prestataire conteste le montant de la commission, il devra apporter tous les justificatifs permettant à Bonjour Alsace de réviser l'état des ventes. En cas de désaccord sur les ventes réalisées par le

revendeur, c'est l'état des ventes globales de Bonjour Alsace via le logiciel de réservation Regiondo qui feront foi.

## Article 8 Responsabilités

Bonjour Alsace, agissant comme un apporteur d'affaires au nom et pour le compte du prestataire d'activités, et non comme producteur, ne peut en aucun cas être tenu pour responsable devant le client en cas de non-respect de la prestation vendue. Le service réservation et son réseau de revendeur n'est nullement engagé avec le tiers contractant.

En cas d'erreur dans la disponibilité due au prestataire, celui-ci est tenu pour responsable devant le client et devra traiter le litige qui reste entièrement à sa charge.

## Article 9 Prise d'effet

Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur sont conclues pour une durée d'un an à compter de l'inscription en ligne du revendeur sur Bonjour Alsace, et pourront être tacitement reconduites.

## Article 8 Résiliation

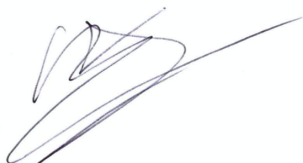
Les présentes conditions générales de prestations de services - revendeur pourront être résiliées en cas de manquement par l'une des parties aux obligations mises à sa charge au titre des présentes, faisant l'objet d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans les 30 jours de sa réception.

## Article 9 Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention de partenariat, qui n'aurait pu faire l'objet d'une résolution à l'amiable, sera soumis, à l'initiative de la partie la plus diligente, aux Tribunaux compétents de l'ordre judiciaire.

### Signature Bonjour Alsace :

Olivier Pépin  
Gérant - Greencub



**GREENCUB**  
Eurl Greencub siège social :  
02 rue de la Gare 68160 Sainte-Croix-aux-Mines  
N° Siren : 813 077 161 - www.greencub.fr